

Après le grand spectacle de la "gestion équitable" des congés de fin d'année version 2025, voici que la magie managériale opère à nouveau avec la définition des JRTT ponts 2026 !

Historiquement, la définition des JRTT "ponts" repose sur les propositions de la direction, avec une volonté affichée de respecter les ponts naturels du calendrier.

Dans cette logique, lors du CSE du 22 septembre, la direction a proposé les dates suivantes :

- Vendredi 2 janvier 2026
- Vendredi 15 mai 2026
- Lundi 13 juillet 2026

Ces propositions, **conformes aux critères des années précédentes et équilibrées** en termes de prises de congés sur les semaines 52/2025 et 01/2026, **ont été validées par vos élus**. Cependant, en raison de leur cumul avec la définition des 5 jours fériés pour les équipes de week-end, les membres du CSE ont souhaité consulter les salariés concernés par les équipes de suppléance avant de rendre un avis conforme. Le sujet devait donc être **revu lors du prochain CSE**.

Le 25 septembre, une note de service sur l'organisation des congés de fin d'année a été publiée, à la suite d'une alerte de vos élus FO. On pouvait y lire :

« *Sous réserve de validation lors du prochain CSE, le vendredi 2 janvier 2026 pourrait également être un RTT pont.* »

Pourtant, à peine quelques jours plus tard, le 1er octobre, la direction revient sur sa parole :

👉 le 2 janvier serait remplacé par le **30 octobre 2026...**

Les raisons invoquées ?

- « On ne peut pas se permettre de fermer. »
- « Les commandes tombent en masse dès janvier. »
- « Si on ferme le 2, on devra activer des équipes le week-end. »

Et, en bouquet final :

« *De toute façon, que vous le vouliez ou non, on n'a pas besoin de vous pour le faire, et puis on le fera !* »

Voilà le reflet du respect porté à vos représentants... et, par extension, aux salariés.



Des prévisions contestables

Tout cela repose sur des prévisions de charge... dont la fiabilité est **plus que discutable**.

Exemples concrets :

- Le secteur Pastillage termine septembre à **40 % seulement** des prévisions.
- Le service Brasage est **mis à l'arrêt sans alerte** en CSE.
- Les salariés impactés ? **À peine accompagnés**, comme trop souvent.



Et l'humain dans tout ça ?

Madame la Directrice, à votre arrivée, vous avez exprimé la volonté de fédérer autour d'un projet commun, en misant sur l'adhésion et la reconnaissance.

Aujourd'hui, nous vous interpellons :

- Est-ce là votre manière de reconnaître l'engagement des salariés du Vaudreuil ?
- Est-ce cela, l'équité que vous revendiquez ?
- Est-ce ainsi que vous souhaitez construire la confiance ?

FO vous le dit haut et fort : **stop aux revirements !**

Nous refusons les décisions prises sans concertation, instables et injustes.

Revenir à la proposition initiale, est la seule décision à même de garantir **une équité réelle !**

Dans un contexte déjà anxiogène pour beaucoup, **ne venez pas en rajouter**.



Internal memo

Le Vaudreuil

to / à : Ensemble des collaborateurs

25 septembre 2025

from / de : Sandra FERRAGUTI

Objet : Organisation des congés de Noël 2025

Afin de garantir la continuité de service pendant les fêtes de fin d'année, tout en veillant à une répartition équitable et satisfaisante des congés, nous avons besoin de recueillir vos souhaits de manière claire et exhaustive.

Durant cette période, l'organisation prévoit de fonctionner avec 50 % des effectifs titulaires. Ainsi, une seule semaine de congés pourra être attribuée à chacun : soit la semaine 52/2025, soit la semaine 01/2026.

Nous vous invitons à déposer vos souhaits de congés **au plus tard le lundi 6 octobre 2025**. Un retour vous sera communiqué **le vendredi 17 octobre 2025**.

Afin de faciliter l'organisation et d'éviter toute désorganisation du service, merci d'échanger en amont avec vos collègues pour tenter de trouver un consensus sur les dates souhaitées.

Nous vous rappelons que l'arbitrage final des congés relève de votre manager, en fonction des impératifs de service.

À noter :

- Le **vendredi 26 décembre 2025** est positionné en RTT pont.
- Sous réserve de validation lors du prochain CSE, le **vendredi 2 janvier 2026** pourrait également être un RTT pont.
- Comme chaque année, vos jours de RTT et AANC devront être soldés avant le **31 décembre 2025**. Aucun report ni paiement ne sera possible.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération.

Sandra FERRAGUTI
Directrice d'Usine

